



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU NORD

Bureau des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement

Commune de MERVILLE

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

L'E.A.R.L. COURTEFOIE - siège social : 55, rue des lauriers - 59660 MERVILLE sollicite la régularisation de l'autorisation d'exploiter ses effectifs existants et l'extension de son élevage de volailles à la même adresse, comprenant les activités principales suivantes soumises à autorisation au titre des rubriques de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement :

2111-1 et 3660-a : Activité d'élevage de volailles : avec plus de 40 000 emplacements pour les volailles.

ainsi qu'un forage de prélèvement d'eau souterraine (profondeur : 68 mètres débit : 5m³/h) et des activités soumises à déclaration au titre de la rubrique 4718-2

L'épandage se fera sur les communes de MERVILLE et HAVERSKERQUE.

Cette enquête publique s'inscrit dans la continuité de l'étude d'impact du 23 novembre 2016 et de l'avis de l'autorité environnementale émis le 28 avril 2017.

L'enquête publique se déroulera **du 6 juin 2017 au 6 juillet 2017 inclus** dans les communes de MERVILLE, commune d'installation de l'enquête et de CALONNE SUR LA LYS, commune de rayon.

M. Francis LECLAIRE, commissaire-enquêteur, se tiendra à la disposition du public, **en mairies de MERVILLE (département du Nord) les mardi 6 juin de 8h30 à 11h30 et vendredi 16 juin 2017 de 13h30 à 16h30 et de CALONNE SUR LA LYS (département du Pas-de-Calais) le jeudi 6 juillet 2017 de 8h30 à 11h30.**

Le dossier d'enquête publique papier sera disponible aux heures d'ouverture de la mairie de MERVILLE (ainsi qu'une version numérique) et de CALONNE SUR LA LYS, et à la préfecture du Nord pendant toute la durée de l'enquête. Une version numérique du dossier sera également disponible sur le site internet de la préfecture du Nord (www.nord.gouv.fr - consultations et enquêtes publiques - installations classées pour la protection de l'environnement – Autres ICPE : agricoles, industrielles, etc – Autorisations).

Un poste informatique sera également à la disposition du public afin de consulter le dossier dématérialisé d'enquête aux heures d'ouverture de la préfecture du Nord – 12 rue Jean Sans Peur – LILLE.

Les observations et les propositions écrites et orales seront consignées dans le registre ouvert à cet effet en mairies de MERVILLE et de CALONNE SUR LA LYS, où pourront être exprimées par internet à l'adresse suivante : pref-installations-classees@nord.gouv.fr.

A l'issue de cette phase d'enquête, le préfet de département prendra une décision d'autorisation ou de refus d'exploitation.